

Article

Pas d'augmentation des prix des médicaments au détriment des assurés

Face à la pression sur les prix des médicaments aux États-Unis, le secteur pharmaceutique tente d'augmenter encore les tarifs déjà élevés de ceux-ci en Suisse. prio.swiss se bat pour les assurés et se félicite de la confirmation du Conseil fédéral, dans ses réponses à deux motions : il ne prévoit pas d'augmentations des prix des médicaments figurant sur la liste des spécialités en raison des discussions avec les États-Unis. Le Conseil fédéral insiste sur le fait que les mesures décidées par le Parlement dans le domaine des médicaments seront rapidement mises en œuvre, permettant ainsi des économies de plusieurs centaines de millions de francs au bénéfice des assurés.

Aujourd'hui déjà, les assurés subissent une forte pression financière. En 2024, les médicaments ont représenté des dépenses d'environ 9,4 milliards de francs, soit environ un quart des coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Ce poste de dépenses croît de manière continue depuis des années, notamment en raison de l'augmentation constante des prix des nouveaux médicaments. Ainsi, le prix moyen d'un médicament nouvellement autorisé est passé de 860 francs environ entre 2010 et 2014 à plus de 1'500 francs entre 2020 et 2024 — soit une hausse de près de 80 % en dix ans (source : Helsana). Le principal moteur de cette évolution n'est pas un volume de ventes plus élevé, mais le fait que de nouvelles substances actives arrivent sur le marché à des prix d'entrée très élevés.

Des médicaments beaucoup plus chers en Suisse

Même en comparaison internationale, il n'y a pas de retard à rattraper : les prix des médicaments en Suisse sont déjà aujourd'hui de 5 à 10 % supérieurs à ceux des pays de référence pour les médicaments brevetés et jusqu'à deux fois plus élevés pour les génériques. Des augmentations supplémentaires ne seraient donc ni objectivement justifiées ni systématiquement nécessaires.

La Suisse dispose de mécanismes de régulation éprouvés. La fixation des prix se base notamment sur l'utilité thérapeutique et permet de promouvoir de manière ciblée les véritables innovations. Contrairement aux États-Unis, où les coûts des médicaments sont financés par des programmes publics ainsi qu'une part privée importante, la plupart des médicaments en Suisse sont remboursés par l'Assurance obligatoire des soins (AOS) – avec un impact direct sur les primes.

Pas d'ajustement de prix non-démocratique

Les prix des médicaments ne peuvent pas non plus être ajustés de manière arbitraire ou sous pression internationale. Ils reposent sur un cadre légal clair et transparent, adopté par

le Parlement. Tout changement éventuel doit être discuté dans un processus démocratique régulier — et non dans le cadre de mesures exceptionnelles ou de conflits géopolitiques. Le Conseil fédéral le confirme dans sa réponse aux motions 25.4379 et 25.4173 « Pas d'augmentation des prix des médicaments en raison du différend douanier avec les États-Unis ». Il y souligne qu'il ne prévoit pas d'augmentations des prix des médicaments de la liste des spécialités (LS) en raison des discussions autour des questions douanières avec les États-Unis. En outre, le Conseil fédéral confirme qu'il mettra rapidement en œuvre les mesures décidées par le Parlement dans le cadre du deuxième paquet de maîtrise des coûts, afin de faciliter l'accès aux nouveaux médicaments et aux médicaments à moindre coût, et de lutter contre la hausse des dépenses de santé dans ce domaine.

Pour prio.swiss, il est essentiel que des mesures de maîtrise des coûts, comme le modèle d'impact budgétaire pour les médicaments à fort chiffre d'affaires (art. 52e LAMal), soient rapidement mises en œuvre. Selon l'Office fédéral de la santé publique, cela permettrait des économies de 300 à 400 millions de francs par an — un pas important pour les assurés.

Pour l'association des assureurs-maladie suisses, il est incontesté que l'industrie pharmaceutique, essentielle pour la Suisse et le progrès médical, fait face à d'importants défis et qu'une action sur le plan de la politique d'implantation est nécessaire. Toutefois, cette politique ne doit pas se faire au détriment des assurés. La valeur ajoutée d'un secteur se mesure notamment aux recettes fiscales. Les mesures de politique d'implantation doivent donc impérativement être financées par l'impôt ou réalisées par des allègements réglementaires, et non via l'assurance sociale.

Du point de vue de prio.swiss, il existe un potentiel d'amélioration des mécanismes de fixation des prix entre l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'industrie pharmaceutique. Ceux-ci peuvent être rapidement révisés afin de simplifier et d'accélérer ces processus réglementaires. prio.swiss y participe activement. L'organisation est également prête, avec l'industrie pharmaceutique et d'autres acteurs du secteur de la santé, à rechercher des solutions alternatives pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et l'accès aux médicaments à l'avenir.

Berne, février 2026